

NATIONS UNIES CONSEIL DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/4833/Rev.1 9 juin 1961 FRANCAIS ORIGINAL : ESPAGNOL

Chili: amendements revisés au projet de résolution présenté par Ceylan, le Libéria et la République arabe unie (S/4828)

- 1. Au quatrième alinéa du préambule, remplacer le membre de phrase "et une menace à la paix et à la sécurité internationales" par "et risque de compromettre le maintien de la paix et de la sécurité internationales".
- 2. Ajouter entre les paragraphes 3 et 4 du dispositif le texte suivant :
 "Exprime l'espoir qu'une solution pacifique sera donnée au problème
 de l'Angola conformément à la Charte des Nations Unies;".
- 3. Numéroter comme il convient le nouveau paragraphe et modifier en conséquence la numérotation du dernier paragraphe.